



HAL
open science

CGC - Centre Georges Chevrier

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CGC - Centre Georges Chevrier. 2011, Université de Bourgogne, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02034479

HAL Id: hceres-02034479

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034479>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur
l'unité :

Centre Georges Chevrier UMR 5605 Dijon
sous tutelle des établissements et
organismes :

Université de Bourgogne

CNRS

Février 2011



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre Georges Chevrier UMR 5605 Dijon
sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Bourgogne

CNRS

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Février 2011



Unité

Nom de l'unité : Centre Georges Chevrier

Label demandé : UMR

N° si renouvellement : 5605

Nom du directeur : M. Pierre BODINEAU

Membres du comité d'experts

Président :

M. Serge DAUCHY, CNRS -Lille 2

Experts :

M. Pierre CAYE, CNRS - Villejuif

M. Pierre-Yves QUIVIGER, Paris 1

M. Jean Louis HALPERIN, ENS Paris, représentant le CoNRS

M. Dominique KALIFA, Paris 1, représentant le CNU

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Charles RAMOND

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Sophie BEJEAN, Présidente de l'Université de Bourgogne,

Mme Monique DUMAS, Vice-présidente de l'Université de Bourgogne déléguée à la recherche

M. Pierre DEMEULENAERE, Directeur Scientifique Adjoint de l'INSHS (CNRS)



Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le mardi 22 février 2011 dans les locaux de l'Université de Bourgogne. Elle a débuté par une rencontre avec les représentants des organismes de tutelles : Mme Sophie BEJEAN, Présidente de l'Université de Bourgogne et Mme Monique DUMAS, Vice-Présidente déléguée à la Recherche (dont les présentations n'ont guère porté sur l'Unité soumise à évaluation), accompagnées de M. Emmanuel RANC, directeur-adjoint du service de la Recherche et du Développement pour l'Université ; M. Pierre DEMEULENAERE, DSA, pour le CNRS.

En présence d'un grand nombre de membres du Centre, Le directeur du laboratoire, assisté des responsables d'axe, a ensuite exposé pendant une quarantaine de minutes le bilan et le projet de l'Unité ; cette présentation a été suivie d'une discussion fructueuse au cours de laquelle tous les aspects de l'activité et de la vie du Centre ont été abordés.

L'après-midi, le comité d'experts a rencontré une vingtaine de doctorants représentant les différentes disciplines présentes au sein du laboratoires, puis les ITA.

La visite s'est terminée par une brève rencontre avec la direction de l'unité afin d'obtenir quelques précisions, entre autres sur le passage de relais entre l'ancienne et la nouvelle direction.

Lors de la préparation de la visite, le comité d'experts a rencontré des difficultés suite à un dossier défectueux (la liste des publications n'a pas été réalisée selon les recommandations de l'AERES et les fiches individuelles n'étaient pas signées, incomplètes voire vierges). Le comité s'est étonné que les services de la recherche de l'Université aient transmis le dossier en l'état ; il n'a pas obtenu d'explication satisfaisante de la part de la tutelle universitaire quant aux raisons de ces lacunes.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Rassemblant à l'origine les historiens du droit dijonnais, le Centre Georges Chevrier est devenu en 1995 une UMR CNRS - Université de Bourgogne réunissant historiens du droit, d'histoire moderne et contemporaine. Depuis 2006, le Centre accueille également des sociologues et musicologues ainsi que des philosophes en provenance du Centre Gaston Bachelard.

- Équipe de Direction :

Le directeur d'unité est assisté d'un conseil de direction (représentants des axes scientifiques), d'un conseil de laboratoire élu et d'une équipe technique de 6 personnes. Le mandat de l'actuel directeur, M. Pierre BODINEAU, prendra fin à l'issue du contrat 2007-2011. M. Bertrand TILLIER lui succèdera alors à la tête du Centre.



- Effectifs de l'unité (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	48	47
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	3	2
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	7	7
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	5,8	5,8
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	87	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	22	22

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Individuellement, les enseignants-chercheurs, aussi bien les MCF que les PR, comme les deux chercheurs CNRS, sont de très bonne qualité comme en témoignent la production scientifique individuelle et collective et/ou le nombre important de thèses couvrant la quasi-totalité des domaines de recherche. L'équipe est dynamique et entreprenante, bien investie dans ses recherches, et ne ménage pas sa peine pour favoriser l'émergence de nouvelles thématiques sous un angle pluridisciplinaire. Il est dommage qu'avec un tel potentiel, le Centre Georges Chevirier n'arrive pas à dégager un projet plus cohérent et, surtout, qu'il ne soit pas parvenu à décrocher des contrats de recherche sur appels à projet.

- Points forts et opportunités :

Une équipe dynamique et, grâce à l'équilibre réalisé par la gouvernance lors du quadriennal achevé, une très bonne intégration de jeunes enseignants-chercheurs qui s'efforcent de faire émerger de nouvelles thématiques, de construire des champs de recherches originaux (études sur le repas dans le cadre du travail, formes d'expression musicales peu étudiées, etc.) et de faire vivre l'interdisciplinarité.

Une production scientifique individuelle de qualité et de très nombreuses activités collectives (colloques, tables rondes, journées d'études) dont les actes portent la « marque de fabrique » du laboratoire par leur caractère transversal. Une équipe d'ingénieurs et de techniciens motivés qui ne ménage pas ses efforts pour contribuer à la valorisation et à la diffusion (principalement par la voie de publications imprimées) des résultats de ces manifestations et assure également le suivi éditorial de trois revues.

Une expertise reconnue en matière de banques de données (Annuaire rétrospectif de la magistrature) et de numérisation d'archives (Archives de la direction du PCF, brochures du mouvement ouvrier...). L'unité doit continuer à investir dans le domaine des outils utiles à l'ensemble de la communauté et veiller (par la diffusion et la valorisation) à ce que le travail fourni et l'expertise du laboratoire ne soient attribués à la MSH.



- Points à améliorer et risques :

Un manque de cohésion et d'articulation entre les différents thèmes qui s'articulent souvent selon une logique disciplinaire et dont on ne perçoit pas toujours la perspective interdisciplinaire. Plutôt qu'une juxtaposition de thématiques, il conviendrait de dégager quelques thèmes forts ayant un dénominateur commun plus pertinent et plus fédérateur que « ordres et désordres dans l'histoire des sociétés ».

Des doctorants, peu impliqués dans la vie du laboratoire et peu soutenus par celui-ci, qui restent rivés à leur discipline. Il conviendrait d'augmenter le nombre de contrats doctoraux, d'organiser un séminaire commun et des séances collectives d'exposé de leurs travaux, toutes disciplines confondues, et de soutenir financièrement leur mobilité.

Une absence totale de recherches sur appels à projets (ANR ou autres). L'absence de financements propres empêche l'unité d'attirer des post-docs ou des jeunes chercheurs contractuels. Il en résulte, en matière de politique de recrutement et à tous les niveaux, une inadéquation entre les vœux affichés par la direction et la réalité.

- Recommandations :

Le Centre Georges Chevrier se trouve aujourd'hui à un tournant de son histoire (du point de vue de sa gouvernance comme du point de vue de son projet scientifique) et face à nombre de défis (attirer des jeunes chercheurs, réussir l'interdisciplinarité, monter des réponses aux appels à projets, intégrer les doctorants, éclaircir les relations avec la MSH et avec les tutelles...). L'équipe dispose des moyens pour franchir ce cap, à condition de le vouloir, d'accepter une ligne directrice plus claire en matière de choix scientifiques et de bénéficier d'un soutien plus affirmé de l'université et d'une plus grande autonomie. Suite à la diminution du nombre des historiens du droit et de la montée en puissance de thématiques rapprochant philosophes, historiens et spécialistes du droit de la santé, le point névralgique du laboratoire pourrait se situer dans l'avenir plutôt dans les sections 33 et 35 du CONRS.

- Données de production :

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	40
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	1
A3 : Taux de producteurs de l'unité $[A1/(N1+N2)]$	0,81
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	35



3 • Appréciations détaillées :

- **Appréciation sur la qualité scientifique et la production :**

L'histoire du droit a longtemps été le pôle fortement identificateur du Centre Georges Chevrier. La fusion avec le laboratoire d'épistémologie Gaston Bachelard, autre laboratoire naguère reconnu dans son champ disciplinaire, tout comme la présence de plus en plus importante d'historiens des périodes modernes et contemporaines et l'arrivée, plus récente, de disciplines aussi diverses que la musicologie, l'histoire de l'art ou la sociologie ont fait disparaître la cohérence et, par la même occasion, la visibilité du laboratoire au niveau national et international. La fusion ne fut en réalité guère propice à l'évolution du laboratoire, même si cette fusion n'est probablement pas le seul facteur à l'avoir influencé. Il en résulte toutefois que le rattachement du laboratoire à la seule section 36 du CONRS se justifie plus, d'autant que les historiens du droit sont de moins en moins représentés au sein du laboratoire, tant au niveau des chercheurs (1 DR) et enseignants-chercheurs qu'au niveau des doctorants. Peut-être faudra-t-il envisager un rattachement à la section 33 (les historiens étant les plus nombreux au sein de la nouvelle configuration), soit un rattachement à plusieurs sections (33, 35, 36).

Il résulte de la nouvelle configuration du Centre Georges Chevrier une juxtaposition de différents projets regroupés autour de trois axes principaux. Pour chacun des axes (à l'exception du troisième qui est actuellement en émergence) et pour chacune des thématiques développées au sein de ces axes, on peut relever une production scientifique de haut niveau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Cette production scientifique est d'abord le fruit de recherches menées à titre individuel par les chercheurs et enseignants-chercheurs ; elle est également le résultat de manifestations scientifiques organisées à Dijon, dont quelques-unes en collaboration avec des partenaires principalement nationaux (plus d'une dizaine de colloques et journées d'études par an couvrant l'ensemble des disciplines représentées au sein du laboratoire). Ces manifestations scientifiques s'inscrivent en partie dans le cadre d'un partenariat fructueux et de longue date avec les collectivités locales et régionales. Le Centre Georges Chevrier s'est également investi dans la réalisation de banques de données (et s'est forgé dans ce domaine une réputation et une expertise qui dépasse largement le cadre national) et dans la numérisation de sources principalement archivistiques.

Mais ces projets, tout comme les recherches individuelles, manquent de cohérence. Il n'y a pas de fil rouge, de liant, entre les axes et les thématiques, ce qui nuit fortement à l'originalité et à la pertinence de l'activité scientifique, considérée non projet par projet, axe par axe ou thématique par thématique, mais dans son ensemble. Ceci se vérifie également dans l'encadrement doctoral. Les sujets de thèses demeurent fortement disciplinaires. On ne constate pas de sujets en cours ni le moindre affichage de thématiques (par exemple à l'occasion des campagnes pour l'attribution des contrats doctoraux) tentant de dépasser le cloisonnement disciplinaire ou de réaliser une synthèse entre différentes approches ou méthodologies.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :**

Le Centre Georges Chevrier souffre d'un déficit de rayonnement et d'attractivité qui n'est pas uniquement dû aux fusions opérées ces dernières années ou de l'évolution de son périmètre scientifique.

En matière de personnel, d'abord, le laboratoire fait état dans son projet (p. 4) d'une politique volontariste et ambitieuse de recrutement d'enseignants-chercheurs, au niveau national comme international, politique incontestablement nécessaire à la réalisation de l'ambitieux projet pluridisciplinaire proposé pour les années à venir. De jeunes maîtres de conférences sont en effet venus renforcer l'équipe au cours des dernières années, mais leur recrutement s'est opéré selon une logique purement disciplinaire. Il paraît nécessaire, pour assurer le rayonnement du laboratoire, d'afficher des profils de poste plus originaux et plus en phase avec la pluridisciplinarité revendiquée, comme par exemple en philosophie du droit. On peut d'ailleurs s'interroger quant à la capacité de l'Université à répondre aux attentes de l'UMR, en particulier à la possibilité de renforcer le potentiel recherche de celle-ci. Une même observation s'impose également en matière de formation doctorale : malgré un nombre important de doctorants rattachés au laboratoire (dont un nombre indéterminé de cotutelles internationales), le taux de doctorants bénéficiant d'une allocation de recherche ou d'un contrat doctoral est particulièrement bas, moins de 10% de l'ensemble des doctorants qui ont en outre en très grande majorité obtenu leur master à Dijon. On observe par ailleurs un seul financement des collectivités territoriales et aucune CIFRE. Les sujets de thèse s'inscrivent également



dans une logique purement disciplinaire : aucun affichage de thématiques transversales n'a été observé et cette orientation ne semble pas encouragée pour l'avenir. Plus inquiétant, du point de vue de l'attractivité et du rayonnement du laboratoire, sont l'absence d'HDR soutenues au cours des quatre dernières années et un nombre de chercheurs CNRS réduit à la portion congrue.

- **Appréciation sur la gouvernance et la vie de l'unité :**

Au cours du dernier contrat quadriennal, la direction du Centre Georges Chevier s'est efforcée de créer une dynamique de groupe et de faire collaborer ensemble des disciplines et des traditions universitaires très différentes les unes des autres : juristes, historiens, philosophes, sociologues ou encore musicologues. Il faut reconnaître que le directeur sortant a très largement réussi ce pari. Il semble exister au sein de l'unité une bonne ambiance, les jeunes enseignants-chercheurs se sont bien intégrés dans la structure et y ont trouvé un écho très favorable à leurs diverses initiatives et, en particulier, à leurs souhaits de développer de nouvelles thématiques. Ils interviennent également dans nombre de Master à vocation recherche ou professionnelle (par ex. Master Archives). Le dynamisme de l'équipe et de sa direction s'exprime également par les très nombreuses rencontres scientifiques (colloques et journées d'études qui attirent de nombreux chercheurs français et étrangers à Dijon) et les publications collectives qui les prolongent (ouvrages collectifs, revues papier et en ligne).

Toutefois, ce souci légitime de fédérer un ensemble assez hétéroclite s'est fait, en partie, au détriment d'une politique de recherche plus resserrée, d'un projet scientifique plus cohérent et surtout d'une dynamique collective en lieu et place d'une logique disciplinaire : ce sera le défi que devra relever la nouvelle direction qui, pour la première fois dans l'histoire du Centre Georges Chevier, ne sera plus issue des rangs des historiens du droit. La nouvelle équipe dirigeante, désignée récemment (mais soutenue par l'ensemble du laboratoire) devra rapidement afficher ses objectifs et priorités en matière de gouvernance et proposer des pistes afin de franchir les d'obstacles qui empêchent aujourd'hui une animation plus collective.

Tout d'abord, les chercheurs, enseignants-chercheurs et même le personnel administratif et technique sont dispersés entre les différentes facultés et bâtiments du campus, ce qui nuit autant à la visibilité du Centre qu'à la vie de groupe ; il conviendrait de réunir le secrétariat et les services d'appui à la recherche sur un même plateau, et de faire évoluer la bibliothèque vers un lieu d'échange et de rencontre. C'est en particulier l'intégration des doctorants dans l'unité qui apparaît aujourd'hui comme très insuffisante. Les doctorants se sentent beaucoup plus proches de la MSH et de l'École doctorale que de leur laboratoire et semblent même assez indifférents vis-à-vis de l'unité comme l'atteste l'absence de candidats pour représenter les doctorants au sein du conseil de laboratoire. Cela explique probablement qu'ils restent rivés à des logiques disciplinaires, qu'ils sont peu investis dans la vie du Centre et ne constituent pas la force motrice de l'interdisciplinarité ; le moteur de celle-ci est aujourd'hui la MSH, le laboratoire apportant son concours et son expertise aux initiatives de cette dernière. Les doctorants devraient pouvoir disposer d'un lieu de travail et d'échange au sein du laboratoire et il serait souhaitable de les soutenir, voire de les inciter, financièrement à la mobilité (surtout que l'aide accordée par l'ED, 150€ par doctorant, apparaît comme une aumône à peine suffisante pour faire face aux frais de documentation). Il est aussi indispensable d'augmenter au sein du laboratoire le nombre de doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral et de développer l'offre de contrats postdoctoraux, ceux-ci sont en effet la pépinière des futurs chercheurs et enseignants-chercheurs.

La principale difficulté à laquelle sera rapidement confrontée la nouvelle direction concerne l'inadaptation entre les moyens et les nombreux projets que le laboratoire envisage de mettre en chantier. Il faudrait, pour financer ces nombreuses initiatives, des ressources propres (ANR, programmes européens, etc.) que l'on ne voit guère se dessiner dans le projet et que l'importance de la dotation de base (près de 3000 euros/personne) ne permettra pas de compenser. C'est un point fondamental à améliorer. Par ailleurs, le projet met en avant une ambitieuse politique de numérisation de corpus et plus généralement de mise au point d'outils numériques pour la recherche. Ce type de programme est très onéreux à mettre sur pied. Il est clair qu'à l'heure actuelle le laboratoire n'a ni le personnel ni les ressources financières pour conduire une telle politique. C'est pourquoi le laboratoire compte beaucoup (peut-être même trop !) sur le soutien de la MSH qui sera amenée à jouer un rôle structurant important au sein même du laboratoire.

Notons enfin que la direction de l'unité ne bénéficie pas à ce jour de toute l'indépendance financière nécessaire à remplir sa mission et que le directeur doit encore faire face à des pratiques de gestion et de comptabilité d'un autre âge (toute dépense est soumise à la signature des doyens) qui ne sont guère propices aux initiatives. A un moment où la gestion unique des UMR devient la règle, et par souci d'efficacité, il est urgent que l'Université accorde enfin au directeur de laboratoire délégation de signature.



Le laboratoire se trouve à un tournant de son histoire et sa direction dispose de nombreux atouts pour affronter les défis à venir. Encore faut-il que l'ensemble des acteurs et des partenaires du laboratoire en exprime la volonté ferme et fasse preuve d'inventivité et d'audace pour y répondre.

- **Appréciation sur la stratégie et le projet :**

Le projet est construit autour de trois axes.

Le premier axe intitulé « Droit, justice, administration. Juristes, justiciables, administrés » (dir. : MM. B. Garnot et A. Wijffels) reste certainement le plus cohérent, même s'il représente, en termes quantitatifs, de moins en moins de chercheurs et pis encore de doctorants. Cet axe propose une manière assez originale de faire de l'histoire du droit, qui s'appuie sur les compétences qu'on rencontre dans les deux facultés, celle de droit et celle d'histoire. En revanche, les liens entre l'histoire du droit et les autres disciplines juridiques semblent progressivement se distendre, ce qui peut à terme constituer une menace pour la discipline (la seule exception concerne le thème II « Droit et gouvernance », qui combine, dans le domaine du droit public, la perspective historique et l'approche contemporaine). La nature même des recherches se modifie également, favorisant une approche de plus en plus historique au détriment de la spécificité même de la question juridique. On peut par ailleurs regretter le peu de collaborations avec les philosophes du Centre, dont la compétence, pour nombre d'entre eux, en philosophie politique et juridique pourrait être très utile aux recherches entreprises. Il n'en demeure pas moins que cet axe constitue encore aujourd'hui la « vitrine » du Centre Georges Chevrier avec nombre de publications individuelles et collectives qui font référence, incluant des outils de recherche (banques de données) de premier plan et à grande valeur ajoutée et des collaborations avec des partenaires internationaux reconnus, entre autres à l'occasion des prochains colloques (sentence judiciaire, torture, Sénats). Toutefois, certaines thématiques relèvent plutôt de l'énumération de recherches individuelles juxtaposées voire de la relance de travaux anciens sur les magistrats ou l'amnistie. Quant au thème « gouvernement » (dans ses rapports avec la région, les intérêts économiques ou dans sa dimension internationale), tous ces aspects auraient pu être rattachés au projet sur les Sénats et donner lieu à un projet ANR, GIP ou Pari.

L'axe 2 « Cultures, représentations et territoires » (dir. : MM. P. Guenancia et Ph. Poirrier) réunit la grande majorité des enseignants-chercheurs et doctorants du Centre Georges Chevrier ; cette constatation ainsi que le fait que la nouvelle gouvernance ne comporte que des représentants de l'axe 2 illustre bien les changements au sein du laboratoire.

Malgré des recherches individuelles de très bonne qualité, on observe mal la cohérence d'ensemble et l'articulation entre les différents thèmes. Contrairement à l'axe 1, on ne perçoit ici aucune relation interdisciplinaire et l'approche pluridisciplinaire y est la moins construite et partant la moins opératoire. L'axe 2 est trop disparate et il laisse un sentiment de dispersion entre historiens (ceux qui ne se retrouvent pas dans l'axe 1), philosophes (qui ne se retrouvent pas dans l'axe 3) et historiens de l'art (qui pourraient peut-être constituer l'arête dorsale d'un véritable axe 2 cohérent). On comprend mal pourquoi les philosophes qui réfléchissent sur les concepts de représentation et d'imaginaire (A2, T2) n'échangent pas avec les historiens qui travaillent sur le « tournant culturel » (A2, T1) ou pourquoi la question des archives des sciences sociales, qui constitue une recherche de grand intérêt, ne déborde pas sur l'ensemble de l'axe, voire du Centre. L'axe 2 donne le sentiment d'une juxtaposition de thématiques (parfois très originales comme par exemple le projet « Pratiques sociales de la table »), souvent liés à 1 ou 2 des membres de l'équipe, sans qu'une cohérence globale ou collective ne l'organise vraiment. On notera enfin qu'à l'intérieur de cet axe, plus que dans le premier, il n'existe pas réellement de relation directe entre les thématiques scientifiques et les thèses inscrites.

L'axe 3 « Soins, vie et vulnérabilité : éthique, rationalités et pratiques des sciences biomédicales » (dir. : P. Ancet) affiche d'excellentes intentions qui auraient mérité un projet plus précis et plus détaillé (à peine quelques pages dans le projet écrit déposé), insistant de manière claire sur l'apport des juristes aux thématiques proposées qui, en l'état, paraissent trop relever du seul champ de la philosophie. Les relations avec les médecins et avec le partenaire du PRES, l'Université de Franche-Comté, sont à saluer et à encourager, mais il convient de montrer plus précisément l'originalité du propos, en insistant sur la spécificité (la question du handicap) qui ne va pas de soi, dans un champ déjà bien exploré ailleurs en France. L'axe gagnerait aussi à s'étoffer en mobilisant plus directement les travaux des chercheurs engagés dans l'axe 2 (épistémologie, phénoménologie). Néanmoins, l'axe 3 a, comme l'axe 1, une vraie force en termes de lisibilité et de cohérence, contrairement à l'axe 2. En insistant sur la dimension juridique et épistémologique, cet axe pourrait constituer pour l'avenir un deuxième grand pôle de recherche du Centre, d'autant que la thématique semble bénéficier (outre le soutien de la région) de l'appui, ou tout au moins de l'intérêt, de l'Université ; c'est du moins le message transmis par sa présidente au cours de la réunion avec les tutelles.



Nota bene : Le comité d'experts souhaite préciser qu'il ne lui a pas été possible de rédiger un rapport axe par axe. La première raison en est que l'unité elle-même n'a pas présenté son projet en fonction d'équipes internes. La rubrique « Thématiques et équipes » du formulaire n'est pas complétée ; elle ne mentionne que les titres des axes. Par ailleurs, aucune information ne permet de préciser le rattachement des enseignants-chercheurs et chercheurs aux différents axes, rendant impossible la présentation des effectifs pour chaque axe.

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre Georges Chevrier (CGC)	A	B	A	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques
(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations**
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux**
- SHS3 Espace, environnement et sociétés**
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation**
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures**
- SHS6 Mondes anciens et contemporains**

La Présidente

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
AERES
Directeur de la section des unités de recherche
20 rue Vivienne
75002 Paris

Dossier suivi par :
Véronique SOUBZMAIGNE
Responsable du Pôle Recherche
Veronique.Soubzmaigne@u-bourgogne.fr

Dijon, le 25 mars 2011

Objet : Evaluation AERES - S2UR120001829 – Centre Georges Chevrier (CGC) - 0211237F

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de l'envoi du rapport d'évaluation qui souligne la qualité des recherches conduites au sein du laboratoire «Centre Georges Chevrier» qui associe l'université de Bourgogne et le CNRS et vous prie de trouver ci-après les observations formulées par son Directeur, Monsieur Pierre Bodineau et le porteur de projet Monsieur Bertrand Tillier.

Le Centre Georges Chevrier constitue un des laboratoires emblématiques du domaine de recherche SHS auquel l'université de Bourgogne accorde toute son importance. Il convient à titre d'exemple de souligner, en complément des éléments transmis à l'AERES dans le dossier initial, que dans le cadre de la campagne d'emplois 2011, l'université de Bourgogne a redéployé deux postes d'enseignants-chercheurs dont l'affectation recherche est fléchée au Centre Georges Chevrier (1 Maître de Conférences et 1 Professeur des Universités).

Dans un souci de souplesse et d'efficacité, l'université de Bourgogne s'est par ailleurs engagée dans une démarche de simplification des procédures financières en permettant au Directeurs d'UMR le souhaitant de disposer d'une délégation de signature.

Concernant la remarque liminaire formulée par le comité quant à la qualité formelle du dossier transmis par le service de la recherche de l'université, plusieurs éléments méritent d'être signalés. La mobilisation de la communauté universitaire a été engagée dès le mois de février 2010 (envoi d'une lettre de cadrage, organisation de la réunion de lancement de la vague B sur site, atelier d'aide à la préparation des dossiers portant en particulier sur les formulaires et les fiches individuelles en présence des délégués scientifiques de l'AERES membres de l'université de Bourgogne). Soulignons enfin que les dossiers définitifs d'un certain nombre de laboratoires ne sont parvenus au service de la recherche de l'université qu'à la date limite de dépôt fixée par l'AERES et ont donc été transmis sans délai.

.../

/...

Enfin, les propositions qui sont avancées par le comité quant à l'opportunité de déplacer le centre de gravité du CGC dans les sections 33 et 35 du CoNRS retiennent toute notre attention et nous conduiront rapidement à engager une réflexion conjointe avec le CNRS sur cette hypothèse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Sophie BÉJEAN



à Messieurs les membres
du comité AERES

Chers Collègues,

Nous avons l'honneur de vous communiquer les réponses apportées par les responsables de l'UMR Georges Chevrier au rapport de l'AERES.

Ils ont pris bonne note des recommandations qui leur sont adressées et vont désormais s'appliquer à les mettre en œuvre pour le prochain contrat.

Réponses aux recommandations de l'AERES

Pour le Centre Georges Chevrier, l'actuel contrat a d'abord été consacré à la construction d'une communauté scientifique avec l'intégration des enseignants-chercheurs en philosophie et sociologie et la mise sur pied d'une équipe technique et administrative en capacité d'organiser colloques et publications, de faciliter les missions d'une unité de près de 60 chercheurs appartenant à trois UFR et à sept disciplines différentes.

Nos priorités ont donc été :

Une augmentation significative de la production scientifique individuelle et collective ;

L'accompagnement des nouveaux enseignants-chercheurs et l'aide à l'émergence de nouvelles thématiques (axe III notamment).

Nous avons manqué de temps pour mettre en place une politique collective d'aide aux doctorants, d'incitation à l'HDR et de réponse aux appels à projets.

Néanmoins, plusieurs enseignants-chercheurs sont partie prenante de projets ANR (« *Histoire du jazz en France* », « *PHILOMED* », « *Création littéraire et discours juridique* », « *ECONOVE* (sur le vote électronique) »...) et ont répondu aux appels d'offre suivants, pour l'ANR : « *Intellectuels et expérimentateurs socialistes 1830-1870* », « *La création comme émergence dans les systèmes musicaux complexes* », « *Maladie d'Alzheimer et apprentissage moteur implicite* » ; et pour la Mission Droit et Justice : « *Accès au droit pour les populations fragiles* ».

L'absence de représentants de doctorants dans l'actuel Conseil de laboratoire s'explique non par l'absence de candidature mais par la non organisation d'élections dont le Directeur porte l'entière responsabilité. En revanche, les doctorants sont systématiquement conviés aux Assemblées Générales du laboratoire, tout comme ils sont invités aux colloques et journées scientifiques organisés par l'UMR. Le séminaire interdisciplinaire commun permettra lors du prochain contrat d'associer pleinement les doctorants à la vie du laboratoire.

Il n'est pas aisé de développer un projet cohérent et vraiment interdisciplinaire tant que la politique de recrutement ne permet pas une adéquation claire entre chercheurs et axes de recherche : les derniers recrutements (et les définitions des profils) vont dans le sens d'une plus grande cohérence et le mouvement se poursuivra dans les prochaines années.

Depuis 2009, le Directeur du laboratoire est associé à la définition des profils de poste. Ceux-ci sont désormais pris en compte pour les recrutements, mais ils restent conditionnés pour partie par des objectifs pédagogiques.

Il faut aussi souligner que les axes doivent être compris comme des espaces stratégiques d'échanges et de circulation interdisciplinaires pour les projets collectifs et que les chantiers interdisciplinaires ont été importants dans les dernières années (ex. : les acteurs de la guerre, l'écriture des juristes).

Concernant plus spécialement l'Axe 2 « Cultures, représentations et territoires », il affiche des infléchissements thématiques – apparition de sous thèmes émergents –, mais aussi prolonge et consolide des thématiques à travers une présentation renouvelée. Ces thématiques, notamment les politiques culturelles, les archives et l'histoire des sciences sociales, les territoires et les mouvements sociaux ont déjà fait leur preuve. Elles constituent autant d'objets où se noue en pratique l'interdisciplinarité. Plusieurs doctorants ont inscrit leur recherche au sein de ces thèmes, et participent activement à la vie scientifique de l'axe.

Pour l'Axe 1, il s'articule en trois thèmes, selon un double référentiel : d'une part celui de la distinction fonctionnelle entre (pour prendre des termes ancrés dans l'histoire de la longue durée) « police (thème 3) et justice (thème 1) », d'autre part celui des deux caractéristiques de la notion de gouvernance - qui acquiert ainsi sa place médiane et son rôle charnière comme thème 2 entre les thèmes 1 et 3 -, c'est-à-dire l'idéal d'une gestion de ressources (humaines et matérielles) prétendant combiner efficacité (le "bon gouvernement", thème 3) et justice (thème 1).

Quant à l'Axe 3, sa spécificité dans le paysage de la recherche se caractérise par ses approches du vieillissement et de ses thérapies non médicamenteuses, du lien entre bioéthique, histoire et philosophie de la médecine, du handicap sous l'angle du corps vécu et des soins palliatifs et de la fin de vie. Nous vous remercions de bien vouloir noter que l'Axe 3 bénéficie de la présence de deux H.D.R. : un professeur et un maître de conférences H.D.R.

En ce qui concerne le projet “*Senatus*”, il constitue une nouvelle recherche portée principalement par des jeunes chercheurs pour le quadriennal à venir. À ce stade, le projet vient d’entrer dans sa phase exploratoire, et ce ne sera qu’à l’issue des premiers travaux qu’un projet plus ambitieux et conséquent, pour lequel les types de financement suggérés pourraient en effet être envisagés, entrera en ligne de compte.

Il faut également prendre en compte l’activité importante consacrée par le laboratoire à la construction d’outils méthodologiques (archives, banques de données) qui échappent par leur nature même à une vision strictement disciplinaire.

Certaines remarques du rapport renvoient à des modes de fonctionnement que nous souhaitons, mais qui ne peuvent actuellement être mis en œuvre : regroupement sur un même plateau des équipes ; autonomie administrative et financière du laboratoire. Il faut toutefois relativiser la dispersion des services de l’UMR, qui sont localisés dans le même bâtiment. Un regroupement serait souhaitable, mais il est tributaire d’importants mouvements dans l’ensemble des bâtiments du Campus.

La relation entre la MSH est complexe, d’autant plus que son directeur appartient à l’UMR et qu’elle est l’intermédiaire obligée des relations avec la Région. Il est toutefois clair que les projets de numérisation (Corpus, etc.) sont bien portés par le laboratoire qui en assure la pleine responsabilité scientifique.

Le Centre Georges Chevrier demeure assez attractif pour que de jeunes chercheurs et post-doctorants souhaitent y être accueillis.

Cet accueil est tributaire de l’obtention de poste (CR, post-doc ...) pour en garantir la pérennité. Ont été accueillis M. L. Delia, post-doc financé par la Région (philosophie), M. F. Ricciardi, post-doc CNRS (histoire contemporaine), deux chargés de recherche CNRS, M. L. Lopez et M. B. Muller (histoire contemporaine), M. M.C. Mirow, chercheur américain (histoire du droit).

Enfin treize doctorants sont en cotutelle avec des universités étrangères.

Nous avons préféré ne pas identifier des équipes structurées par axe et par thème pour rendre plus aisée la pratique de l’interdisciplinarité. Nous avons de même renoncé à construire des thématiques artificielles (du type « les acteurs de l’espace social ») et compté sur les pratiques de travail en commun qui ont donné certains résultats, aisément consultables dans la production scientifique. Le principe adopté est celui d’une libre circulation à travers les axes et les thèmes - comme c’est déjà le cas dans l’Axe 3 où les philosophes, sociologues, juristes et épistémologues élaborent une réflexion interdisciplinaire autour des questions de bioéthique. Mais cette recommandation sera plus largement prise en compte lors du prochain contrat.

CENTRE GEORGES CHEVRIER -UMR 5605

Il sera désormais plus facile d'adopter une animation collective, pouvant s'appuyer sur le dynamisme des jeunes chercheurs. L'équipe de direction pourrait prévoir notamment un adjoint en charge des doctorants – mais il conviendrait de mieux clarifier les rôles respectifs de l'Ecole Doctorale et du laboratoire – et un autre en charge des contrats de recherche.

Le Centre Chevrier a conscience de constituer un laboratoire original dans le paysage scientifique ; il souhaite demeurer fidèle à ses origines (l'histoire du droit) tout en assumant son interdisciplinarité : les recommandations l'aideront à vivre une nouvelle étape de son histoire.

Nous nous excusons pour les difficultés de présentation du dossier. Toutes les fiches individuelles ont néanmoins été signées et présentées au Comité lors de la visite.

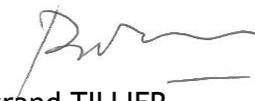
Les responsables du Centre Georges Chevrier tiennent à exprimer leur gratitude au Comité des experts de l'AERES pour l'atmosphère collégiale de leur visite à Dijon et la qualité de leur rapport.

Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dijon, le 28 mars 2011



Pierre BODINEAU
Directeur de l'UMR 5605



Bertrand TILLIER
Porteur du projet 2012-2015